

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5223

commune (s) : Meyzieu

objet : **Revente, à la Commune, d'une propriété communautaire située 31, rue Louis Saulnier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Meyzieu, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 475 000 €, une propriété située sur le territoire de cette Commune, 31, rue Louis Saulnier.

L'acquisition de cette propriété intervient dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet urbain (extension d'un parking), conformément à l'un des objectifs de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

Par courrier en date du 22 janvier 2007, la commune de Meyzieu, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 475 000 € admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette transaction ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve le rachat, par la commune de Meyzieu, de la propriété communautaire située 31, rue Louis Saulnier à Meyzieu.

2° - Autorise monsieur le président à signer la promesse d'achat ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 475 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,